

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le dix-huit du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|---------------|-------------------|
| Afférents au Conseil 32 | | |
| Présents 19 | Absents 11 | Procurations 2 |
| VOTE PUBLIC | | |
| Pour 21 | Contre 0 | Abstentions 0 |

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – L. BICCHIERAY – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – JP. PINELLI – R. POIRON - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

Absent(s) : MM. D. ANDREANI - JP. ANSALDI – E. CECCALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – M. LUCIANI - E. MARCELLI – MT. PETRUCCI – E. SUZZONI – JM. TEALDI - I. TOMMASINI.

Absent(s) avant donné procuration : R. SANTELLI à A. SANTINI – E. MUNIER à I. BENIGNI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Date de convocation : 11/02/2014

Date d'affichage :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33,

OBJET :

**COMPTE DE GESTION 2013
ORDURES MENAGERES**

Le Président informe les membres de l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 du budget ordures ménagères de la communauté a été réalisée par Madame la Trésorière de Calvi et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la communauté.

Le Président précise que Madame la Trésorière a transmis à la communauté son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2014, comme la Loi en fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Madame la Trésorière.

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission des finances, lors de sa séance du 13 février 2014.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOpte le compte de gestion de Madame la Trésorière de Calvi pour l'exercice 2013 ordures ménagères de la communauté dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré, le 18 février 2014

Pour copie conforme

Le Président



Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le